

**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2025**  
**DELIBERATION N°2025-38**

Le 17 juillet 2025 à 18h, le Conseil Municipal de la Commune de Bouillargues, convoqué le 10 juillet 2025, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de M. Maurice GAILLARD, Maire.

**PRESENTS (22) :** M. GAILLARD, M. SEGUELA, Mme TRONC, M. DUPUIS, Mme GARNIER, Mme MALLET, Mme CAZALET, Mme MARCHAND, M. FOSSEY, Mme MAURIN, Mme SANTANACH, M. ALDEBERT, M. MEYRUEIS, Mme CHAPUS, M. DE GOURCY, Mme HERITIER, M. YANG, M. BELIN, Mme CHAHABIAN, Mme LEGENDRE, M. JOUBERT, Mme FERRAND.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION (4) :** M. BERTHUOT à M. MEYRUEIS, M. CARDIN à Mme GARNIER, Mme ETEVE à M. JOUBERT, Mme BATTE à M. ALDEBERT.

**ABSENT (1) :** M. MALLET.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme GARNIER.

**MAINTIEN OU NON DE MME TRONC DANS SON POSTE D'ADJOINTE AU MAIRE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-18 et L.2122-20,  
Vu la délibération du 26 mai 2020 fixant à 7 le nombre d'adjoint au Maire pour le mandat 2020-2026, confirmée par délibération du 9 juillet 2024,

Vu la délibération du 26 mai 2020 procédant à l'élection des adjoints au Maire de Bouillargues pour le mandat 2020-2026 dont faisait partie Mme TRONC, alors élue 2<sup>ème</sup> adjointe,

Vu l'arrêté n°2020-60 du 26 mai 2020, par lequel M. le Maire a donné délégation de fonction et de signature à une adjointe, Mme TRONC,

Vu l'arrêté n°2025-117 du 9 juillet 2025 portant retrait d'une délégation de fonction et de signature à cette adjointe, Mme TRONC,

Considérant que, aux termes de l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsque le Maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions,

Considérant qu'il est nécessaire de préserver la bonne marche de l'administration municipale,

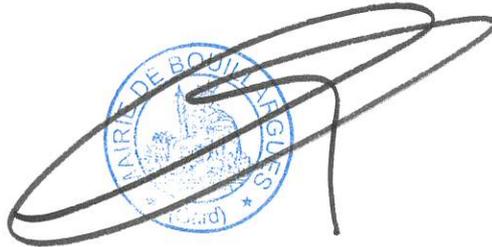
Entendu l'exposé du rapporteur, M. le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, Roger SEGUELA,

**APRES EN AVOIR DELIBERE A BULLETIN SECRET**  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**DECIDE A LA MAJORITE**  
**14 contre – 10 pour – 2 abstentions**

- de ne pas maintenir Mme TRONC dans les fonctions d'adjointe au Maire,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Maurice GAILLARD.



Certifié exécutoire par M. le Maire, compte tenu de :  
La réception en Préfecture le : 23/07/25  
L'affichage/publication du : 23/07/25

*Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois, à compter de présente publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE BOUILLARGUES (30)

Utilisateur : LECOINTE Véronique

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **2538DEL**  
 Objet : **Maintien ou non de Mme TRONC dans son poste d'adjointe au Maire**  
 Type de transaction : Transmission d'actes  
 Date de la décision : 2025-07-21 00:00:00+02  
 Nature de l'acte : Délibérations  
 Documents papiers complémentaires : NON  
 Classification matières/sous-matières : 5.2 - Fonctionnement des assemblées  
 Identifiant unique : 030-213000474-20250721-2538DEL-DE  
 URL d'archivage : Non définie  
 Notification : Notifiée à mairie.bouillargues@wanadoo.fr

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 030-213000474-20250721-2538DEL-DE-1-1_0.xml	text/xml	879 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 2538DEL.pdf Nom métier : 99_DE-030-213000474-20250721-2538DEL-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	112.4 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	21 juillet 2025 à 10h26min58s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 juillet 2025 à 10h27min04s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 juillet 2025 à 16h53min34s	Transmis au MI
Acquittement reçu	22 juillet 2025 à 01h17min16s	Reçu par le MI le 2025-07-21